

RETOURNER LES SOUMISSIONS A: RETURN BIDS TO:

Réception des sousmissions / Bid Receiving

RCMP / GRC

Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F 6101 avenue Dewdney Regina (SK) S4P 3K7

No de télécopieur pour révision des soumissions: (306) 780-5232

APPPEL D'OFFRES INVITATION TO TENDER

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Tender to: Royal Canadian Mounted Police
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods, services and construction
listed herein and on any attached sheets at the
price(s) set out therefore.

Commentaries - Comments -

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Vendor/Firm Name and Address

No de télécopieur - Facsimile No.:

No de téléphone - Telephone No.:

sujet-Title Préparation de site et transport de maisons mobiles et maisons prêtes à déplacer, Prince Albert à Carrot River, SK

No. de l'invitation - Solicitation No. M5000-6-1409/A

Date

24 Juillet 2015

No. De Référence du Client - Client Reference No. N/A

GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG PW-15-00694350

L'invitation prend fin - Solicitation Closes À - at 2:00 p.m. Heure normale du centre Le - on 12 Août 2015

F.A.B. - F.O.B. Destination

Adresser toutes questions à -Address Enquiries to: Bonny Manz, Agente principale des marchés

No de téléphone - Telephone No (306) 780-3352 N° de FAX - Fax No.: (306) 780-5232

Destinations des biens, services et construction: Destination of Goods, Services, and Construction:

Gendarmerie royale du Canada 5600 avenue 11th

Regina (SK) S4P 3J7

Le présent document comporte une exigence relative à la Sécurité du Personnel.

Livraison exigée - Delivery Required:

Onze semaines à partir de la date d'attribution.

Livraison propose - Delivery Offered

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2890D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

<u>http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</u> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant requis du dépôt de garantie ou d'une lettre de crédit est établi à 20 % du montant du marché, sans montant maximum. Veuillez consulter GC9.2 de R2890D – *Garantie contractuelle*. Veuillez noter que les dépôts de garantie et les lettres de crédit ne sont plus acceptés avec les Cautionnements, main-d'œuvre et matériaux.

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Révision des soumissions
IP04	Résultats de l'appel d'offres
IP05	Fonds insuffisants
IP06	Période de validité des soumissions
IP07	Documents de construction
IP08	Conflits d'intérêts
IP09	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2014-09-25)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp (pour procéder a une recherche inscrire R2710T dans la case LD)

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance
CS04	Présentation des soumissions
CS05	Sécurité et santé obligatoire



SA08 Signature

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission

ANNEXE A Les spécifications et dessins.

APPENDICE 1 ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC APPENDICE 2 LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2015-02-25);
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Dessins et devis:
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

Le document R2710T (2015-02-25) Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte de la section GI01 – Dispositions relatives à l'intégrité - soumission du document R2710T susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer les paragraphes 4 et 5 en entier.

- « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp
- 3) Les soumissions doivent être présentées uniquement à la GRC Unité de réception par la date, heure et lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. La GRC ne sera pas assumer responsabilité pour les soumissions en tout autre lieu.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par e-mail à la GRC ne seront pas acceptées.

- 4) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
 - a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1409/A
of Canada	du Canada		

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à
 double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 RÉVISION DES SOUMISSIONS

 Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (306) 780-5232.

IP04 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone (306) 780-3352.

IP05 FONDS INSUFFISANTS

- Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra
 - a) annuler l'appel d'offres; ou



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1409/A
of Canada	du Canada		

- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP09 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP09 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP07 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de une (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP08 CONFLITS D'INTERETS

- Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le Canada peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :
 - a. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions; ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
 - b. le Canada juge que le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu.

- 2. Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts. Ce soumissionnaire demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus hauts.
- 3. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le soumissionnaire et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les soumissionnaires ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la demande de soumissions. En soumissionnant, le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le soumissionnaire reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes)

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (form PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des CCUA

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml





Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1409/A of Canada du Canada

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacunes des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué dans la R2910D «Conditions d'assurance»;
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5 000 000 \$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20 000 000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

- 1. An plus R2710T Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission ; IG09 Livraison des soumissions ;
- 2. Les copies de page de couverture des amendement(s) à inclure avec la soumission,



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

dûment signé ou paraphé, en guise d'accusé réception.

CS04 SECURITE ET SANTE OBLIGATOIRE

POUR LE TRAVAIL EN ALBERTA

1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR

- 1.1. L'entrepreneur doit, aux fins de la Loi sur la sécurité et de règlements, de l'Alberta et pendant toute la durée des travaux du contrat:
 - 1.1.1. la Loi comme l'employeur, lorsqu'il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu de travail, conformément a l'autorité ayant juridiction;
 - 1.1.2. accepter le rôle de l'entrepreneur/Principal entrepreneur/constructeur, ou il ya a deux ou plus d'employeurs participant a travaillent en même temps et espace dans le lieu de travail, conformément a l'autorité ayant juridiction; et
 - 1.1.3.. d'accord, dans le cas de deux ou plusieurs entrepreneurs travaillant dans le même temps et l'espace sur le chantier, sans limiter la CG3 – exécution et contrôle de travaux GC 3.7, a l'ordre de gestionnaires de projet * a:
 - 1.1.3.1. Supposons, comme l'entrepreneur Principal, la responsabilité pour le Canada and autres entrepreneurs; ou
 - 1.1.3.2. accepter qu'autre fournisseur du Canada se contractant Principal et conforme a celui de l'entrepreneur Site particulières d'hygiène et de sécurité Plan.
- * "définition de l'ordre" : après l'attribution du contrat, entrepreneur est commande par un ordre de modification



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

2. PROGRAMME DE SECURITE ET DE LA COMMISSION D'INDEMINISATION DES TRAVAILLEURS

- 2.1. Le soumissionnaire recommande doit fournir a l'autorité contractante, avant l'attribution du contrat:
 - Un Conseil d'administration les réclamations des travailleurs Sommaire des couts - Saskatchewan
 - 2.1.2. Une lettre de la *Workers* Compensation Board de bonne réputation, annonce également couvert, administrateurs, directeurs, titulaires ou partenaires qui sera ou seront ou qui sont prévues pour être présent sure les lieux de travail; et
 - 2.1.3. Un certificat de reconnaissance (COR) ou enregistre a sécurité Plan (RSP) acceptable pour l'autorité ayant juridiction (AHJ). Un programme tel que requis par les provinciaux respectif Occupational Health and Safety Act et la sante et politique de sécurité sera acceptables en remplacement d'un COR ou le RER.
- 2.2 Le soumissionnaire recommande tous les documents ci-dessus doit remettre a l'autorité contractant avant la date indiquée (généralement 3-5 jours après notification) ou par l'autorité contractante. Le non-respect entrainera une rupture de promesse ou a la disqualification du projet, date a laquelle l'autorité contractante sera libre d'aborder el prochain plus bas soumissionnaire sensible/une autre.

3. PERMIS, DE NOTIFICATIONS ET DE PLAN DE SECURITE

- 3.1 L'entrepreneur doit fournir au directeur de projet:
 - 3.1.1. avant de la réunion avant la construction, une transmission et une copie du formulaire de Notification préalable du projet, contenu dans ce document, envoye a l'autorité ayant juridiction (AHJ), a moins que cette exigence est levee par le gestionnaire de projet; et
 - 3.1.2. préalablement a l'ouverture des travaux et sans limiter les termes des instructions générales aux soumissionnaires article IG 14 et CG4 – protection mesuré GC 4.2
 - 3.1.2.1. les copies de tous les autre nécessaire permet, notifications et documents connexes comme demande dans le cadre de travail/spécifications et/ou (AHJ); et
 - 3.1.2.2. un site spécifique de santé et Plan de sécurité qui soit acceptable pour l'AHJ, a moins que cette exigence est levée par le gestionnaire de projet.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1409/A of Canada du Canada

NOTIFICATION PREALABLE DES PROJETS DE CONSTRUCTION

A l'autorité du travail provincial:: Ce préavis est de vous informer que nous, l'entrepreneur cotée, va entreprendre un projet de Construction fédéraux au sein de votre juridiction pour lesquels nous sommes désigne l'entrepreneur Principal/premier/général et que nous serons de la partie responsable de al coordination générale de la sécurité sur le chantier.					
représentant de l'autorité provinci	Une réunion avant la construction de ce projet aura lieu a (lieu) a (Date) a (heure) Une invitation pour un représentant de l'autorité provinciale/territoriale a assister a cette rencontre est prolongée. Le Plan de sécurité spécifique du Site seront examine lors de cette réunion. Si vous souhaitez y assister, veuillez contacter que le nom ci-dessous.				
Date:		Numéro de dossier :			
Montant du marche:		Numéro du projet:			
Entreprises et des nom de l'emple (MB) (QC) (NF) (NT et borne); En			oloyeur/Principal entrepreneur		
Addresse postale:	Addresse postale: Téléphone: Numéro de Fax Nom du contact:				
DÉTAILS DU PROJET					
Emplacer	ment du projet				
Nature du travail/proces	ssus entrepris				
Nom du Site	e surintendant				
Numéro de contact pour le	e surintendant				
Date de début du p	projet a estimé				
Durée estimati	ve des projets				
Nombre de travailleurs deva	nt étre utilisés				
LISTE DES SOUS-TRAITANTS	S D'ÉTRE EMPLOYÉ (UTILI	ISER L'ESPACE SUPPLEME	NTAIRE SI NECESSAIRE)		
Nom de l'entreprise		Adresse entreprise			
INFORMATIONS SUR LE PRO	OPRIÉTAIRE	<u>l</u>			
	Maitre d'ouvrage:	Gendarmerie royale du Canada			
	Propriétaries représentant:				
Numéro de Contact représentant propriétaire:					



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1409/A of Canada du Canada

Activités dangereuses règlementées

Il s'agit d'une notification a l'autorité de travail provinciaux/territoriaux des activités dangereuses règlementées qui seront entreprises au cours du projet par l'entrepreneur de premier/Principal ou constructeur ou des sous-traitants. Cette liste n'est peut-être pas inclusive et peut-être être modifiée de temps a autre.

Note au premier/Principal entrepreneur ou le constructeur:

Toute activité règlementée dangereux dont la liste figure doit également avoir des éléments inclus dans le Site spécifique sécurité Plan liste procédures de travail pour ces activités.

Case a cocher pour les activités a réaliser et fournir estime que la durée des activités dans les heures/jours.

Verifier	Activité	Estimation de la durée
	Travaillant en ou avec fraises/Excavation/Tunnels	
	Utilisation des échafaudages/échafaudages volants	
	Travaillant a partir des hauteurs nécessitant des systèmes de protection automne	
	Opérations de la grue	
	Travail en espaces confinés	
	Dynamitage et/ou de l'utilisation d'explosifs	
	Et ou l'exposition a haute tension électrique	
	Travail a chaud	
	Démolition	
	Utilisation des structures temporaires, escaliers, rampes ou atterrissages et construits des échelles	
	Utilisation de l'équipement lourd qui peuvent ou nécessitent pas de contrôle de la circulation	
	Travail sur ou près de l'eau	
	Travaillant avec des substances dangereuses/réglementes produits *	
	Travailler avec aux dispositifs émettant des radiations	
	Travail avec ou l'exposition a l'amiante, PCB ou le plomb	

/euillez indiquer toute autre activité règlementée dangereuse, qui n'est pas répertoriées, ci-dessous:		



^{*} Si le travail doit se produire dans un espace occupé, une rénovation ou un aménagement bail, la Prime/Principal entrepreneur ou le constructeur est tenu de fournir des copies des fiches signalétiques pour tous les produits contrôles pour le représentant du propriétaire et de maintenir des copies sur le site.

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

DISTRIBUTION

La Prime/Principal entrepreneur ou le constructeur est charge d'assurer la distribution correcte de ce formulaire et doit fournir la prévue que le formulaire a été envoyé a l'administration du travail. Activités de travail ne peut pas commencer jusqu' a ce que cette preuve a été apportée. La preuve peut être par la réception du courrier recommande, ou en fournissant une copie d'un avis de transmission de télécopie, ou tout autre moyen fournissant l'indication que l'administration du travail a recu ce document :

Original: a travail autorité compétente provincial/territoriale

Copies a: chef de projet de la GRC

Une copie de ce formulaire doit être affiche sure le site du projet avant le début des travaux.

.....

REMARQUE:

S'il vous plait, ne comprennent pas toutes les formes qui comprennent le personnel 3e partie des informations tells que les noms de la les employée de l'entrepreneur et leurs informations sur les revendications connexes.

LES CONTACTS DE L'AUTORITÉ DU TRAVAIL

Les contacts ci-dessous représentent l'autorité du travail dans les différentes juridictions. Ils ne sont pas des représentants de l'indemnisation des travailleurs. Ne contactez pas le peuple mentionne ci-dessous pour les questions relatives a la CAT ou dégagements CAT. Ces requetés doivent viser spécifiquement a la CAT, et ou la CAT a un emploi et la rémunération de composant, CAT questions doivent etre axes sur les sections des Services de Compensation/employeur.

Saskatchewan Labour
Occupational Health and Safety Division
Room 851, Sturdy Stone Building
122 – 3rd Avenue North
Saskatoon, SK S7K 2H6
ATTN: Executive Director

Telephone: (306) 933-5052 Facsimile: (306) 933-7339



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1409/A
of Canada	du Canada		

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

Conditions generales et clauses.				
CG1	Dispositions générales	R2810D	(2015-04-21);	
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);	
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);	
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);	
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);	
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);	
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);	
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-02-25);	
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);	
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);	
Conditions supplémentaires;				

Coûts admissibles pour les modifications de contrat R2950D (2015-02-25;

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, recue avant l'heure et la e) date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant f) l'acceptation de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions g) générales.

R2810D (2015-04-21), Conditions générales (CG) 1 - Dispositions générales - Services de construction s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section G1.20 Disposition relatives à l'intégrité – contrat du document R2810D susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 20.2 en entier.

- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le quide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web: http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Les travaux prévus en vertu de ce contrat comprennent, sans toutefois y être limités: Fournir les pièces, la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement, le transport et la supervision nécessaires pour préparation de site et transport de maisons mobiles et maisons prêtes à déplacer, Prince Albert à Carrot River, SK. comme décrit dans les spécifications et les dessins, et de tout amendement s'y rapportant

SA02	NOM COMMER	CIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
	Nom:	
	Adresse:	
	Téléphone:	
	Télécopieur:	
	NEA:	
	Courriel:	
SA03	OFFRE	
OAU3	Le soumissionn	aire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet essus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la
		\$ excluant la TPS/TVH. (exprimé en chiffres)
		(explaine en chaines)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1409/A of Canada du Canada **SA06 DURÉE DES TRAVAUX** L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 11 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre. **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION** Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 -Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission **SA08 SIGNATURE** Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Date



Signature

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

ANNEXE A LES SPÉCIFICATIONS ET DESSINS

Spécifications, deux (2) sets, joints séparément

Titre: 1) Two Mobile Homes Site Setup/Delivery (1 page)

2) Two Ready to Move (RTM) Homes Transportation and Site Set-up (2 pages)

Dessins, deux (2) sets, joints séparément

Titre: 1) MOBILE HOME CONSTRUCTION (30 pages)

2) PREFABRICATED HOME CONSTRUCTION (33 pages)





APPENDICE 1 – ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC

(À être completé par l'Assureur)

Royal Canadian Mounted Police Gendamerie royale du Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et emplacement des travaux			Nº de contrat.	
			N° de projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel	- 134-15			
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée	par la Gendarmerie royale du Canada (GRC			

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet	Date d'expiration	Plafonds de garantie		
(Exigé lorsque coché)		J/M/A	J/M/A			
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/excéd.				Par sinistre	Global général annuel \$	Global - Risque après travaux \$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$	Par incident Par événement	Global \$
Responsabilité maritime				\$		
Responsabilité					Par incident	Global \$

aérienne				\$	Par événement		
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)			Nui	Numéro de Téléphone			
Signature				Da	te J/M/A		

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1409/A

APPENDICE 2 LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission, en vertu de R2710T, Gl09 et SC04 :

Page de couverture de l'appel d'offres : remplie et signée

□ FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTION : rempli et signé

Page de couverture des amendements : signée ou paraphée

□ Cautionnement de soumission

□ À l'extérieur de l'enveloppe Numéro d'appel d'offres,

soumissionnaire, adresse de l'expéditeur, date et heure de

clôture de l'invitation

Envoyer les soumissions à l'adresse ci-dessous, avant ou à la date et l'heure de clôture de l'invitation :

GRC

Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F 6101 avenue Dewdney Regina (SK) S4P 3K7

